

# Grotte de Saint-Sulpice d'Eymet

[Dordogne]



## Édito

La région Nouvelle-Aquitaine est depuis janvier 2023 autorité de gestion pour les sites du réseau Natura 2000. Quelques chiffres : 13 % du territoire régional est classé en site Natura 2000 soit 235 sites, le département de la Dordogne en compte 21 dont le site de la Grotte de Saint Sulpice d'Eymet.

Le Président Alain Rousset et les élus régionaux seront très attentifs et à l'écoute des besoins afin d'être le plus efficace possible pour la préservation de la biodiversité et le bien être des habitants. Il est à noter que l'effort financier consenti par la Région Nouvelle-Aquitaine est supérieur à celui que l'État fournissait auparavant.

La Région Nouvelle-Aquitaine a pleinement conscience des enjeux environnementaux et a adopté sa feuille de route écologique baptisée Néo Terra afin de bâtir une écologie globale et réaliste.

Sur les sites Natura 2000 de son territoire, la Région Nouvelle-Aquitaine a pour objectif de concilier la préservation de la biodiversité et les activités socio-économiques. Pour cela nous devons enrayer l'érosion de la biodiversité et maintenir une sélection d'espèces et d'habitats en bon état de conservation dans le cadre de la loi 3 DS « Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification ».

C'est dans ce cadre-là que j'ai été nommée pour accompagner les animateurs de la Grotte de Saint-Sulpice d'Eymet et pour en présider le comité de pilotage, je serai à vos côtés et vous pouvez compter sur mon engagement afin de vous seconder tout au long de mon mandat.

Jacqueline Simonnet,  
Conseillère régionale.

- Surface : 57 hectares en trois sites éloignés
- Quatre communes : Eymet, Saint-Capraise d'Eymet, Flaugéac et Rouffignac-de-Sigoulès
- Trois grottes : le Touron d'enjeu régional, la Fontanguillère d'enjeu national et la Coquette d'enjeu régional

## Quelques chiffres

Parmi les 36 espèces de chauves-souris présentes en France, le département de la Dordogne en accueille 24 et 13 sont actuellement connues dans le périmètre du site Natura 2000. Parmi les 13 espèces présentes, 8 sont inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitat/Faune/Flore.

Envie d'en savoir plus ?

Vous pouvez contacter l'animateur du site

Le Conservatoire d'espaces naturels  
de Nouvelle-Aquitaine

Antenne Dordogne  
b.duhaze@cen-na.org  
tél. 05 53 80 93 99

Avec le soutien financier de



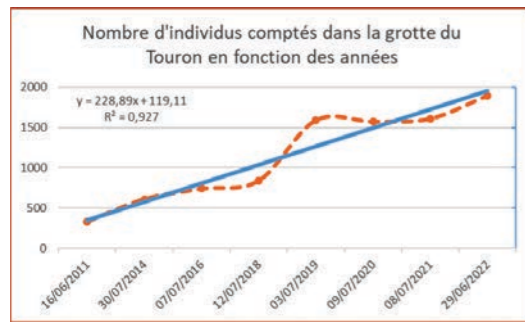
# Suivis des grottes

Les trois grottes sont suivies à différentes périodes de l'année en fonction de leurs enjeux respectifs. Les suivis biologiques permettent de s'assurer de la bonne santé des colonies, de la pérennité des sites à travers l'évaluation des tendances d'évolution des effectifs des espèces.

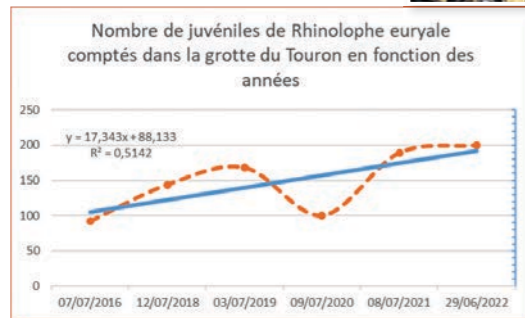
## La Grotte du Touron à Saint-Sulpice d'Eymet

Onze espèces de chauve-souris fréquentent la cavité dont huit sont d'intérêt communautaire. Elles sont présentes au printemps, en été et à l'automne. Le site est d'intérêt régional pour la gestation et la mise bas du Rhinolophe euryale et du Murin à oreilles échanquées.

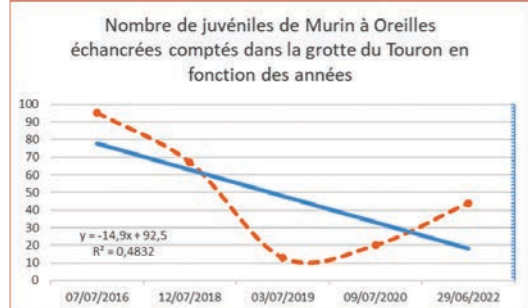
Une première analyse de l'évolution des effectifs de toutes les espèces présentes dans la grotte de 2011 à 2022 indique une augmentation régulière du nombre d'individus. Le nombre d'individu ne cesse d'augmenter depuis 2011 avec 330 individus pour atteindre 1896 en 2022 !



Un zoom sur l'évolution des effectifs des juvéniles non volants de Rhinolophe euryale indique une augmentation régulière de leur nombre. Les résultats du comptage montrent que l'on passe de 92 individus en 2016 à 200 en 2022.



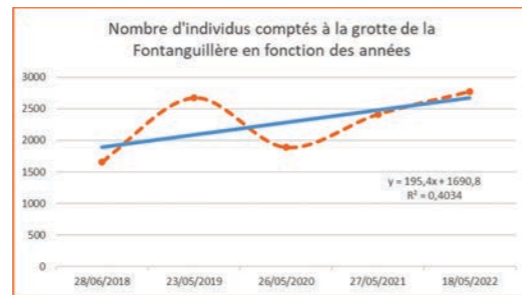
En revanche l'analyse des tendances d'évolution des effectifs de juvéniles non volants du Murin à oreilles échanquées montre une chute importante. Un effectif minimum a été atteint en 2019 et depuis le nombre d'individus est en progression.



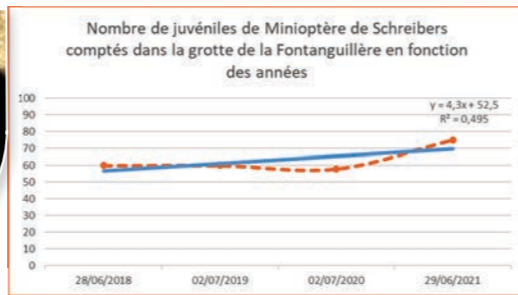
## La Grotte de la Fontanguillère à Rouffignac de Sigoulès

Neuf espèces de chauve-souris fréquentent la cavité dont sept sont d'intérêt communautaire. Elles sont présentes en été, à l'automne et en hiver. Le site est d'intérêt national pour la gestation et la mise bas du Minoptères de Schreibers et du complexe des Murins de grandes tailles.

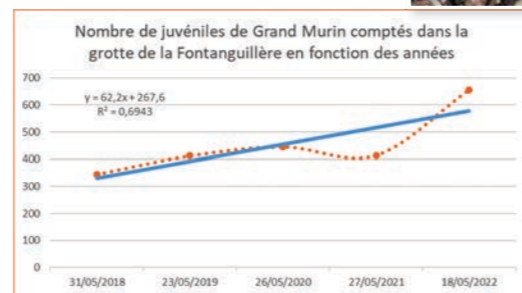
Une première analyse de l'évolution des effectifs de toutes les espèces présentes dans la grotte de 2018 à 2022 indique une augmentation régulière du nombre d'individus. Le nombre d'individu ne cesse d'augmenter depuis 2018 avec 1660 individus pour atteindre 2768 en 2022 !



Un zoom sur l'évolution des effectifs des juvéniles non volants de Minoptères de Schreibers indique une très légère augmentation de leur nombre. Les résultats du comptage montrent que l'on passe de 60 individus en 2018 à 75 en 2021.



L'analyse des tendances d'évolution des effectifs des juvéniles non volants de Grand Murin indique une forte augmentation de leur nombre. Les résultats du comptage montrent que l'on passe de 345 individus en 2018 à 655 en 2022.



# APPB de la grotte de la Fontanguillère

Depuis le 22 décembre 2022, la grotte de la Fontanguillère et ses abords sont concernées par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) n° DDT/SEER/EMN/22-193.

Nées d'une volonté commune avec les propriétaires du site de garantir la tranquillité des colonies s'y reproduisant, de nombreuses réflexions ont été engagées quant à la gestion de la fréquentation sauvage du site. En 2016, une étude de faisabilité technique de sécurisation physique de la cavité a été réalisée. Trop coûteuse, difficile à mettre en œuvre techniquement et peu acceptable localement, cette solution a été mise de côté. En 2018, les membres du Comité de Pilotage et les propriétaires du site se sont alors prononcés en faveur du classement du site en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

La cavité a été creusée dans le calcaire par un ruisseau et s'étend sur environ 3 km. L'accès à la cavité se fait facilement par la partie fossile (porche d'entrée), très rapidement, cette partie sèche rejoint le boyau où s'écoule le ruisseau souterrain. Le cheminement à l'intérieur de la cavité est relativement aisé. C'est pourquoi le site fait l'objet depuis de nombreuses années d'une fréquentation « sauvage » importante à différentes périodes de l'année. Le dérangement au sein des gîtes à chiroptères est l'une des principales menaces pesant sur les espèces. D'ailleurs, en concertation avec le

propriétaire du site, un éco-compteur a été installé à l'entrée de la cavité en 2018 pour tenter d'évaluer la fréquentation humaine annuelle (avec une attention particulière sur la période la plus sensible : la fin du printemps / le début de l'été, période où les juvéniles sont non-volants et présents en permanence dans la cavité). L'appareil a été retiré du site en 2020 à la suite de sa découverte par des visiteurs. Globalement, la fréquentation est très importante toute l'année et ce dans des proportions élevées. Le pic de fréquentation à plus de 100 passages est observé en août, plus de 80 passages sont enregistrés en mars et encore plus de 60 en octobre. Des passages sont également régulièrement relevés aux périodes les plus sensibles avec 40 passages en mai, période durant laquelle les femelles sont gestantes sur le site.

Outre son intérêt chiroptérologique, la vallée de Gardonnette en contrebas est également connue pour sa population de Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) et de Jacinthe de Rome (*Bellevallia romana*). Ces deux espèces floristiques sont protégées.

Ainsi, afin de garantir l'équilibre biologique et la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction, l'alimentation, au repos et à la survie des espèces protégées susvisées, il

a été créé une zone de protection de biotope sur une surface totale de 3,88 hectares.

L'arrêté vise à limiter les activités anthropiques susceptibles de porter atteinte à la bonne conservation des espèces végétales et animales remarquables présentes sur le site. Sont alors interdits :

- la pénétration de personnes dans les parties souterraines de la zone, tout au long de l'année ;
- l'abandon ou le déversement d'ordures ou de déchets de quelque nature que ce soit, ou tout autre produit, substance ou matériau susceptible de nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ;
- le retournement du sol ;
- l'extraction ou le dépôt de matériaux ;
- les coupes de bois susceptibles de dégrader ou de modifier notablement le site ;
- la cueillette de plantes sauvages ;
- l'utilisation de produits phytosanitaires, ou de pesticides de quelque nature qu'ils soient ;
- les activités de bivouac, camping et caravaning ;
- la réalisation de tout type de feu (feu de camp, brûlage de matériaux, écobuage, etc.) ;
- la circulation et le stationnement des véhicules à moteur, de quelque nature qu'ils soient ;
- l'installation de sources lumineuses permanentes.

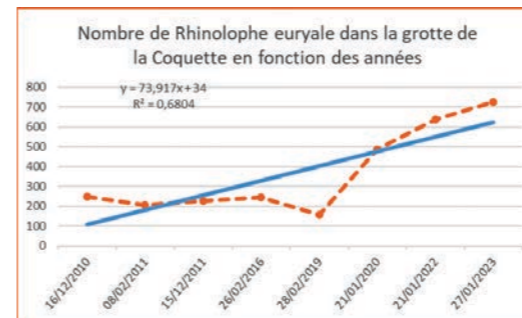
Un panneau d'information a été installé à l'entrée du site, proche de la route pour prévenir les visiteurs du classement des lieux.



## Grotte de la Coquette à Saint-Capraise d'Eymet

Cinq espèces de chauve-souris fréquentent la cavité et toutes sont d'intérêt communautaire. Elles sont présentes en hiver. Le site est d'intérêt régional pour l'hibernation du Rhinolophe euryale.

L'analyse des tendances d'évolution des effectifs des adultes hivernants indique une nette augmentation de leur nombre. Les résultats du comptage montrent que l'on passe de 249 individus en 2010 à 726 en 2023.



## Attention

La Fontanguillère est une grotte privée et interdite d'accès.

Mais comme elle n'est pas dangereuse et facile à parcourir, beaucoup d'amateurs de spéléologie s'y aventurent.

C'est ainsi que vendredi 22 juillet 2022, deux adolescents de 12 et 18 ans ont été retrouvés après des heures à errer dans la grotte.

Les jeunes s'étaient enfoncés dans la rivière souterraine et ne parvenaient pas à retrouver la sortie.

Les équipes de recherches ont alors été mobilisées pendant six heures avant que la position des deux jeunes ne soit identifiée et qu'ils ne soient ramenés à la surface par les pompiers spéléologues.